

LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS ET AUX PARENTS D'ÉLÈVES DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE



Laval, le 17 décembre 2024

Le secrétaire départemental,

Aux élus municipaux, aux parents d'élèves
du département de la Mayenne

Objet : Carte scolaire

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élus,

Depuis plusieurs semaines, les autorités administratives locales de l'Education Nationale, notre directrice académique Brigitte Lacoste, s'emploient à anticiper moult fermetures de classes et d'école via notamment les regroupements de sites.

Alertés par plusieurs d'entre vous ces dernières semaines, nous avons pu avoir une entrevue avec Madame la directrice académique, à notre demande, concernant la carte scolaire. En effet, l'inspectrice d'académie emploie des méthodes plus que discutables pour vraisemblablement tenter de passer en force sur des fusions d'écoles, des fermetures d'écoles, et de classes, quitte à interpréter la législation.

Sur plusieurs secteurs du département, on laisse entendre par exemple que des réorganisations (fermetures d'écoles, fusions d'écoles, fermetures de classes...) seraient « *inévitables* », au regard de la baisse démographique.

Le SNUDI-FO 53 rappelle qu'il est illégal de laisser croire à des décisions déjà prises. En effet, le budget 2025 n'est à ce jour pas connu, et les instances ad-hoc n'ont pas été réunies. A ce sujet, madame la directrice académique ne nous a pas contredits.

Cela n'enlève rien au caractère totalement déloyal de la méthode, puisqu'en effet, la réglementation est limpide à ce sujet* : aucune fermeture d'école, ou fusion, ne peut se faire sans une délibération en ce sens du conseil municipal. La directrice académique a dressé un tableau exagéré du fonctionnement des petites écoles, alors que les exemples ne manquent pas pour démontrer justement l'exact contraire.

« *203 écoles en Mayenne, ça ne durera pas !* » C'est ce qu'affirme Madame Lacoste. Si personne ne remet en question la baisse démographique, le SNUDI-FO 53 rappelle que l'école manque de tout. Nous manquons en effet d'enseignants spécialisés (RASED, enseignants référents, enseignants dans les établissements sociaux et médico-sociaux), d'enseignants remplaçants...

La baisse démographique ne sert qu'à chercher à imposer aujourd'hui ce à quoi les gouvernements successifs rêvent depuis des décennies. Dans notre département, dès 1989, l'administration départementale de l'époque organisait des réunions sur « *l'avenir de l'école rurale en Mayenne* ». Déjà, on parlait de fusions inévitables, justifiant alors ces projets par des choix pédagogiques : « *une école de moins de 3 classes n'est pédagogiquement pas viable* ». Régulièrement, depuis donc au moins 35 ans, l'inspection académique n'a eu de cesse de remettre régulièrement l'ouvrage sur le travail, déclenchant à chaque fois l'ire des élus, des parents et des enseignants. Chacun comprendra que l'école publique rurale, comme tous les services publics de proximité, coûte trop cher selon les gestionnaires successifs et que les ruraux ne sont, à leurs yeux, que des citoyens de seconde zone.

Mesdames, messieurs, le SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques du département, n'est pas gestionnaire de l'austérité budgétaire que semble vouloir appliquer la directrice académique. Le syndicat sera toujours

LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS ET AUX PARENTS D'ÉLÈVES DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

aux côtés des écoles, des élus et des parents qui se battent pour le maintien d'un service public d'Education dans leur village, et même s'il y a peu d'élèves. C'est la base même de notre modèle social : une égalité en droits pour l'accès aux services publics, ce qui est largement remis en question avec le démantèlement certain de toute la Fonction Publique, de nos services publics.

Dans le courrier qui a été adressé aux maires du département le 29 novembre 2024, l'Inspectrice d'académie fait référence à la convention ruralité et à cet « *observatoire des dynamiques rurales* » qui est en réalité une fausse instance départementale, contournant les instances officielles, n'ayant aucune existence réglementaire, et qui n'a pour seul objectif, à l'instar de la convention ruralité : mieux faire accepter les fermetures de classes et des regroupements d'écoles auprès des élus.

En 2017, nous vous alertions : la convention ruralité n'est qu'un prétexte, puisqu'en réalité, et cela est démontré aujourd'hui, l'objectif est purement économique : récupérer des postes. L'alibi de la réussite passe au second plan. Et pour cause : les résultats de la Mayenne sont plus qu'honorables dans une Académie qui, elle-même, ne démérite pas. L'échelon communal a finalement disparu au profit de la logique du "territoire", terme prisé des technocrates.

Voici ce que nous écrivions en 2017 : « *A cet effet, la structure mise en place par la Convention proposée va ligoter les maires et les soumettre à ce qui ressemblera à un chantage permanent : ou bien ils accepteront les propositions de regroupement/fusion et participeront à la destruction de l'école communale ou... on leur imposera les mesures de toutes façons décidées à l'avance. C'est ce qu'on appelle en langage technocratique fleuri la « co-construction » !*

Nous regrettons aujourd'hui d'avoir eu raison.

Avant même d'avoir le budget et les prévisions de dotation, le scénario d'une reconduction des dotations 2024, amènerait mécaniquement à de trop nombreuses fermetures de classes et d'écoles, ce que nous n'acceptons pas.

Nous rappelons que depuis l'instauration de cette convention ruralité, la Mayenne enregistre 140 fermetures de classes, au moins 25 fermetures d'écoles pour au moins 9 regroupements d'écoles et pour seulement 48 ouvertures de classes.

Enseignants, attachés à l'existence de l'école publique laïque républicaine, fondée sur l'égalité en droits peu importe le lieu où nous vivons, et dont la mission première est l'émancipation par l'instruction, il nous semblait important de nous adresser à vous aujourd'hui, en cette fin d'année désorganisée par la gestion calamiteuse de nos ministres démissionnaires successifs. Nous refusons d'assister au démantèlement de l'école Publique comme nous refusons de voir les droits des enfants à recevoir un enseignement progressivement bafoué.

Devons-nous nous habituer à des dizaines de fermetures chaque année ? Combien de temps allons-nous tous devoir encore supporter cette situation qui dégrade les conditions de travail des personnels et impacte inévitablement l'accueil des élèves ? Les postes, ce sont les conditions de travail des enseignants. Ces conditions de travail permettent les conditions d'accueil de vos enfants, et assure un accès à un service public de qualité partout.

Parents et élus municipaux du département de la Mayenne, nous sommes à disposition pour échanger avec vous, et nous comptons sur votre soutien et votre participation active dès la rentrée, pour faire respecter ensemble le droit à l'instruction de vos enfants, nos élèves, et obtenir les postes nécessaires et les mesures de protection indispensables pour tous, enseignants, AESH et enfants.

Stève Gaudin, secrétaire départemental



[*https://www.education.gouv.fr/gui-decide-d-ouvrir-ou-de-fermer-des-classes-2486](https://www.education.gouv.fr/gui-decide-d-ouvrir-ou-de-fermer-des-classes-2486)